

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie, le mardi 8 décembre 2015 à 19h 15 sous la présidence de François ANDRE, maire.

Absent excusé : Romain SALOU

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLE L.2122-22

Droit de Prémption Urbain

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion de la vente ci-après :

➔ Vente d'une maison à Langouriou, par Madame Annie BENEAT à Monsieur Luc LE ROUGE DE RUSUNAN et Madame Armelle BENEAT.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE – ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, la commune doit contracter une assurance dommage ouvrage. La proposition de la Compagnie Daniel Morand Assurances, à LORIENT, est retenue pour son montant TTC de 4 500 € 66.

ACCUEIL LOISIRS A PLOUIDER

Des enfants de TREFLEZ participent aux activités proposées par l'Association Familles de la Baie de Plouider. L'Association demande à la commune de participer à concurrence de 13 € par jour et par enfant originaire de TREFLEZ.

La commune de PLOUIDER versant une participation de 5 € par jour et par enfant à l'accueil de loisirs de Tréflez, la commune décide de maintenir également à 5 € par jour et par enfant, sa participation à l'Association Familles de la Baie.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Ce schéma prévoit notamment :

➤ La fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes de la Baie du Kernic et du Pays Léonard

➤ La fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Syndicats « Eaux et Assainissement » de Cléder-Sibiril et de Plouéan à la Communauté de Communes fusionnée « Baie du Kernic – Pays Léonard ».

Après en avoir longuement débattu, tout en regrettant de n'avoir pu négocier son adhésion à la Communauté de Communes des Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes, sur le territoire de laquelle, la vie quotidienne des tréfléziens est réellement ancrée, le conseil municipal émet un avis favorable, par treize voix pour et une voix contre, à la fusion des Communautés de Communes de la Baie du Kernic et du Pays Léonard.

La commune de Tréflez n'est pas concernée, pour le moment, par la fusion des Syndicat « Eaux et Assainissement » de Cléder-Sibiril et de Plouéan. Mais, par solidarité avec les communes concernées, qui ont déjà émis un avis défavorable, Le conseil municipal, à l'unanimité, émet également un avis défavorable à la fusion de ces syndicats d'eau et assainissement à la communauté des communes fusionnées « Baie du Kernic et Pays Léonard », au 1^{er} janvier 2017.

AFFAIRES DIVERSES

Jean ELEGOET fait savoir au conseil que de nouveaux tapis de sol vont être achetés et mis à disposition des associations et de l'école, dès début janvier.